

Québec, le 12 juillet 2024

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Société Makivik
Case postale 179
Kuujuaq (Québec) J0M1C0

N/Réf. : 3215-21-014

Objet : Projet de démantèlement, de nettoyage et de remise en état de camps de pourvoirie mobiles abandonnés au Nunavik – Demande #15 par la Société Makivik

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires reçus le 11 avril 2024, concernant le projet de démantèlement, de nettoyage et de remise en état de camps de pourvoirie mobiles abandonnés – Demande #15, sur le territoire du Nord-du-Québec, et après avoir été informée de la décision de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, je vous avise, conformément à l'article 192 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), que le projet décrit ci-dessous n'est pas assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

– Démantèlement, nettoyage et remise en état de camps mobiles suivants :

➤ SCM 10501-01	Latitude 57.86	Longitude -69.61
➤ SCM 10501-03	Latitude 57.87	Longitude -70.59
➤ SCM 10501-04	Latitude 57.77	Longitude -70.64
➤ SCM 10501-08	Latitude 57.25	Longitude -69.86
➤ SCM 10571-46	Latitude 56.57	Longitude -70.86
➤ SCM 10507-07	Latitude 57.67	Longitude -71.36
➤ SCM 10543-04	Latitude 57.81	Longitude -72.10
➤ SCM 10543-05	Latitude 57.64	Longitude -70.01
➤ SCM 10595-02	Latitude 57.60	Longitude -66.33
➤ SCM 10595-04	Latitude 57.94	Longitude -65.09

– Restauration de deux camps abandonnés à des fins de récolte traditionnelle :

- SCW : 10587-03
- SCW : 10587-12

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3215-21-014

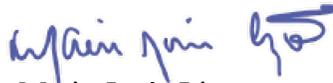
Le 12 juillet 2024

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans le document suivant, et ce, jusqu'au 31 décembre 2025 :

- Lettre de M. Adamie Delisle Alaku, de la Société Makivik, à M^{me} Mélissa Gagnon, de la Direction générale adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques, datée du 11 avril 2024, concernant une demande d'attestation de non-assujettissement à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social pour le projet de démantèlement, de nettoyage et de remise en état de camps de pourvoirie mobiles abandonnés au Nunavik, 3 pages et 1 pièce jointe.
 - Formulaire « PN 1 – Renseignements préliminaires », daté du 9 avril 2024, 25 pages incluant 3 annexes.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,



Marie-Josée Lizotte